



Ecole de musiques & de danse
du Penthièvre

Inscription 2008/2009

- Reprise des cours à compter du **mercredi 10 septembre 2008 (cours collectifs)**
- **Lundi 15 septembre (tous les cours)**
- Réunions d'information pour les familles le **mardi 9 septembre à 18h30**
- Période probatoire pour les nouveaux inscrits jusqu'au 15 octobre 2008 (transmettre un courrier au secrétariat avant cette date en cas d'annulation d'inscription)

Réinscription des élèves

Dossier complet à déposer ou envoyer au secrétariat avant le 28 juin 2008. Après cette date, les anciens élèves ne seront plus prioritaires.

Nouvelles Inscriptions

• Lamballe

Ecole de musique et de danse

Mardi 1^{er} juillet de 10h00 à 12h00
et 15h00 à 18h00

Mardi 2 septembre de 16h00 à 18h30

Mercredi 3 septembre de 9h30 à 12h00

Samedi 6 septembre de 10h00 à 13h00

• Pléneuf Val André

Salle du Guémadeuc

Lundi 30 juin de 16h00 à 18h30

Mercredi 3 septembre de 16h00 à 18h00

Pièces à fournir

Seuls les dossiers complets seront acceptés :

- Fiche d'inscription ou de réinscription complétée et signée.
- Copie de la taxe d'habitation (justificatif de domicile)
- Certificat médical pour la danse
- Autorisation de publication signée

Les élèves habitant le territoire de Lamballe Communauté et de la Communauté de communes Côte de Penthièvre seront prioritaires.

Tarif 2008/2009

SMIVU

(Lamballe Communauté et C. C. Côte de Penthièvre)

Scolaires – étudiants

Eveil musique et danse.....	80 €
Enseignement	
chorégraphique	142 €
Enseignement musical.....	212 €
FM et/ou pratique	
Collective seule.....	80 €
Atelier.....	195 €

Adultes

Enseignement	
chorégraphique	142 €
Enseignement musical.....	384 €
FM et/ou pratique	
Collective seule.....	132 €
Atelier.....	195 €

Extérieurs

Scolaires – étudiants

Eveil musique et danse.....	93 €
Enseignement	
chorégraphique	142 €
Enseignement musical.....	690 €
FM et/ou pratique	
Collective seule.....	93 €
Atelier.....	335 €

Adultes

Enseignement	
chorégraphique	142 €
Enseignement musical.....	735 €
FM et/ou pratique	
Collective seule.....	154 €
Atelier.....	335 €

Classe à Horaires Aménagés

Musique (CHAM).....
50 €

Location d'instrument.....
140 €

Abattement consentis aux élèves du territoire :

- 50% à partir du 2^e enfant inscrit
 - 100% à partir du 4^e enfant inscrit
- Ces abattements ne s'appliquent pas à la formation musicale, aux pratiques collectives, ni aux frais d'inscription en CHAM.

Nous acceptons les tickets loisirs de la CAF. Ils sont à remettre au secrétariat avant le 15 octobre, afin de pouvoir être déduit de la facturation.